

Les propos du député interrogent les libres penseurs

À l'occasion de la commémoration du 11 novembre, les communautés catholique et protestante de La Roche-sur-Yon proposent une célébration à laquelle sont invitées les personnalités civiles et militaires ainsi que les associations patriotiques.

« Je regrette qu'elles aient omis d'inviter les représentants des autres communautés religieuses, qui ont payé un lourd tribut lors des deux guerres mondiales. Il me semble important qu'ils soient associés à cette démarche », a regretté Philippe Latombe, le député de la circonscription de La Roche-sur-Yon nord, dans nos colonnes, le 31 octobre.

Des propos qui interrogent la Fédération vendéenne de la libre pensée : **« Cette démarche est tout à fait étrange de la part d'un député, élu de la République. Faut-il rappeler à monsieur le député qu'existe la loi de 1905 de Séparation des Églises et de l'État ? Faut-il lui rappeler que cette loi est protectrice des citoyens (liberté de conscience) mais également des cultes en déniaut à l'État de s'immiscer dans leur organisation ? »**